

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/26

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE, GENIE CIVIL ET RESEAUX DIVERS

Date de la convocation :
13 mai 2023

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **16**

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Le **mardi 21 mai 2024 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle de projection du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRÉSENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, adjoints au Maire, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, Mme Alexandra FERRANDO, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, Mme PIETRI, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. DEFENDINI, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme VALENTI.

EXPOSE

Le 25 mars 2024, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de renouveler l'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, de génie civil et de réseaux divers.

L'enveloppe prévisionnelle de travaux confiée au maître d'œuvre est estimée à environ 2 000 000 € HT sur 4 ans, soit 500 000 € HT par an en moyenne.

Cet accord-cadre est prévu pour une durée maximum de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois).

La consultation n'était pas allotie.

Le type de procédure est une procédure formalisée ouverte.

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 25 mars 2024.

La publicité a été réalisée par voie de presse et sur internet :

- Site acheteur de la commune d'Alata : achatspublicscorse.com
- Corse Matin
- BOAMP
- JOUE

La date de remise des offres a, quant à elle, été fixée au 26 avril 2024.

OUVERTURE DES PLIS :

Après ouverture des plis, il a été constaté :

Nombre de plis reçus : 1 (un)

Nombre de plis reçus par voie électronique : 1 (un)

Nombre de plis reçus support papier : 0 (zéro)

Ordre arrivée	Date et heure de réception	Mode transmission	Nom et adresse du candidat	Courriel
1	26/04/2024 à 10h31	Electronique	ARTELIA Pont du Ricanto 20 009 AJACCIO	Sabrina.scaglia@arteliagroup.com

Les rapports d'analyse établis par le bureau d'étude CJ Consultants ont été présentés lors de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2024 à 17h00, régulièrement convoquée.

ANALYSE DES CANDIDATURES

L'unique candidature déposée a été jugée recevable au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

ANALYSE DES OFFRES

Il a été procédé à l'analyse sur la base des critères suivants :

Pondération	Critère d'attribution
40 %	La valeur technique évaluée suivant le Cadre de Mémoire Technique
30 %	Le prix des prestations appliqué à chaque élément de mission
25 %	La valeur organisationnelle suivant le Cadre de Mémoire Technique
5 %	La valeur environnementale et sociale évaluée suivant le Cadre de Mémoire Technique

Evaluation du critère « Valeur Technique »

La valeur technique a été appréciée selon la clarté du mémoire technique et de la qualité des propositions.

Ce critère est noté sur un barème allant de 0 à 100 en fonction des sous-critères suivants :

Points	Sous-critères « valeur technique »
0 à 70	Sous-critère 1 : la méthodologie envisagée pour chaque mission et reprenant l'ensemble des exigences du maître d'ouvrage figurant dans le C.C.T.P.
0 à 30	Sous-critère 2 : Un planning prévisionnel de réalisation pertinent sur les éléments de mission.
0 à 100	Total POINTS CRITERE VALEUR TECHNIQUE

Tableau de synthèse notes valeur technique :

	Candidat 1 : ARTELIA
Sous-critère 1 : méthodologie	56
Sous-critère 2 : Planning prévisionnel	24
Total sur 100	80
Meilleure note	80/100

La société ARTELIA obtient une note valeur technique de 40/40 suivant l'application de la formule :

NoteTech = (total des points du mémoire concerné/ Total des points du meilleur mémoire) x 40

Evaluation du critère « Prix »

La société ARTELIA obtient une note prix de 30/30.

Élément de mission	ARTELIA			
	montant des tvx <25K€	25K€ ≤montant des tvx <150 K€ HT	150K€ ≤montant des tvx <500 K€ HT	montant >500 K€ HT
MISSIONS DE BASE				
TOTAL	29 280,00 €	183 397,50 €	143 600,00 €	154 440,00 €
MISSIONS COMPLEMENTAIRES				
TOTAL	18 024,30 €	100 141,88 €	42 840,00 €	72 316,80 €
TOTAL PAR TRANCHE DE TRAVAUX	47 304,30 €	283 539,38 €	186 440,00 €	226 756,80 €
TOTAL GENERAL				744 040,48 €
ESTIMATION				868 850,00 €
	-14,4%			

Evaluation du critère « Valeur organisationnelle »

La société ARTELIA obtient une note prix de 20/25.

Evaluation du critère « Valeur environnementale et sociale »

La société ARTELIA obtient une note prix de 4/5.

Notes finales et classement :

	Candidat 1 : ARTELIA
Note technique (sur 40)	40
Note prix (sur 30)	30
Note Organisationnel (sur 25)	25
Note Environnementale (sur 05)	5
Note finale	100
Classement	1 ^{er}

Réunie le 21 mai 2024, la commission d'appel d'offres a retenu ce classement et propose, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, d'attribuer le marché à la société **BET ARTELIA** pour une durée de 1 (un) an à compter de sa date de notification et renouvelable 3 (trois) fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de 4 (quatre) ans.

Montant minimum/ an HT	Montant maximum/an HT
0€	300 000€ HT

Il est demandé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,
Adjoint au Maire en charge des Equipements, de la Sécurité et des Marchés Publics**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- VU,** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - VU,** le Code de la Commande Publique ;
 - VU,** le rapport d'analyse des offres, établi par le bureau d'étude CJ Consultants.
- Après,** réunion de la Commission d'appel d'offres, le 21 mai 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la société ARTELIA, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, génie civil et réseaux divers précédemment cité pour une durée de 1 (un) an à compter de sa date de notification et renouvelable 3 (trois) fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de 4 (quatre) ans et selon les montants ci-après.

Montant minimum/ an HT	Montant maximum/an HT
0€	300 000€ HT

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour l'exercice 2024 et seront portés à l'inscription aux exercices suivants pour la durée du marché.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20240521-2024_26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024

Publication : 03/06/2024